**Loi n° 2007-46 du 17 juillet 2007, portant approbation du protocole de la cour de justice de l’union africaine**

Au nom du peuple,

La chambre des députés ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

***Article unique –*** Est approuvé, le protocole de la cour de justice de l’union africaine adopté à Maputo, le 11 juillet 2003, par la deuxième session ordinaire de la conférence de l’union africaine.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

**Tunis, le 17 juillet 2007.**